



## Compte rendu du comité syndical du 17 juin 2015

---

Membres en exercice : 30

Membres présents : 21

Membres votants : 21

**Etaient présents** : M. AUBERT Michel, M. BISSON Jean-Marie, M. CLAEYS Patrick, M. COUPRIT Pierre, Mme DIVAY Christiane, M. DUTERTRE Pierre, M. GRANDSIRE Gérard, M. GUERIN Alexandre (suppléant de Mme CHESNEL Valérie), Mme GUYOT Jeanine, M. MORBY Jean-Pierre, M. LECOMTE Jean-Paul, M. LEGER Louis, M. LOUIS Christophe, M. MELOT Michel, M. PAPILLON Guy, M. PICOT Jean-Kléber, M. PITEL Patrick, M. ROCTON Alain, M. SABLE Frédéric, M. TABESSE Michel et M. TURPIN Michel (suppléant de M. GARNIER Philippe).

**Etaient absents** : M. BERRIER Daniel, M. BARNEVILLE Patrick, Mme BOUDET Jeanne-Marie, M. BRIERE André, M. CORDIER Sébastien, M. LEDUC Patrice, M. LERAT Michel, M. PORTIER Jean-Yves et M. TRIBOULT Alain.

**Egalement présents** : Amélie RAK, Pierre LORIDON (techniciens de rivière SyMOA) et Virginie BRIMBEUF (secrétaire SyMOA).

**Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.**

---

Madame Christiane DIVAY est désignée secrétaire de séance.

### ❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2015

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 25 février 2015 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### ❖ VALIDATION DES OFFRES RETENUES POUR LE MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Amélie explique qu'un marché public a été lancé pour les travaux de restauration de l'Orne et ses affluents dans les conditions suivantes :

- Marché à procédure adaptée
- Marché divisé en 4 lots
- Marché à bons de commande avec un minimum et un maximum de commandes annuelles pour chaque lot
- Marché d'1 an renouvelable 3 fois (4 ans au total)

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 21 avril 2015, la consultation des entreprises a pris fin le 1<sup>er</sup> juin 2015 (17h) et le bureau s'est réuni le 15 juin pour analyser les offres.

Amélie détaille ensuite chaque lot notamment l'objet, le montant minimum et le montant maximum par lot puis les critères d'analyse des offres :

<b>Prix : Basé sur le DQE fourni pour analyse des offres [40 x (Prix min/Prix) <sup>2</sup>]</b>			<b>40 points</b>
<b>Valeur technique</b>	Moyens en personnel que l'entreprise affectera aux travaux	10 pts	<b>45 points</b>
	Moyens en matériel que l'entreprise peut affecter aux travaux	10 pts	
	Mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier	5 pts	
	Mémoire technique décrivant les modalités de mise en œuvre	20 pts	
<b>Protection de l'environnement</b>	Mesures prises pour éviter la dégradation du milieu		<b>15 points</b>

Pierre reprend ensuite lot par lot le nombre d'offres reçues, l'analyse validée par les membres du bureau et les points faibles et points forts de l'offre retenue comme économiquement la plus avantageuse :

**LOT 1 : « Restauration de la végétation (secteur 01) »**

- Traitement de la ripisylve et des berges, interventions sur les encombres
- Montants minimum = 0 € et maximum = 12 500 € HT par an
- Entreprise retenue : ACI DEVELOPPEMENT – Argentan (61)

	DERVENN	CLEAN PAYSAGE	ACI
Note prix	15/40	5/40	40/40
Prix (H.T.)	6 366 €	11 472 €	3 907 €
Note technique	45/60	33/60	31/60
<b>TOTAL</b>	<b>60/100</b>	<b>38/100</b>	<b>71/100</b>

<b>Points faibles</b>
Peu de matériel pour les gros abattages
<b>Points forts</b>
Prix bas (exonération de la T.V.A.)
Encadrant technique qualifié

M. PITEL précise que le point faible de l'association ACI n'est pas incohérent avec ce lot, car le secteur est réduit et les travaux effectués sur les petits cours d'eau nécessitent moins de matériel que ceux réalisés lors du précédent programme sur l'Orne.

**LOT 2 : « Restauration de la végétation (secteur 02) »**

- Traitement de la ripisylve et des berges, interventions sur les encombres
- Montants minimum = 12 500 € HT et maximum = 60 000 € HT par an
- Entreprise retenue : SARL DERVENN – Mouazé (35)

	DERVENN	CLEAN PAYSAGE	PROVERT
Note prix	40/40	6/40	16/40
Prix (H.T.)	51 102 €	133 230 €	80 496 €
Note technique	45/60	33/60	52/60
<b>TOTAL</b>	<b>85/100</b>	<b>39/100</b>	<b>68/100</b>

<b>Points faibles</b>
Bien définir les degrés d'intervention
<b>Points forts</b>
Entreprise qualifiée / forte expérience
Matériel adéquat
Prix bas

M. PITEL précise qu'une réunion de chantier aura lieu toutes les semaines entre les techniciens, l'entreprise voire même les élus et qu'il conviendra d'être très précis sur les attentes du syndicat.

Certains élus s'inquiètent de la réactivité de l'entreprise du fait qu'elle soit située en Ille et Vilaine. Pierre explique que les chantiers prévus nécessiteront la présence des ouvriers plusieurs mois d'affilés et que sur ce point, les échos des autres collectivités sont positifs.

**LOT 3 : « Plantations »**

- Plantations sur les secteurs dépourvus de ripisylve
- Montants minimum = 0 € et maximum = 14 000 € HT par an
- Entreprise retenue : PROVERT SAS – Saint Hilaire le Châtel (61)

	DERVENN	CLEAN PAYSAGE	PROVERT	SOLVEG
Note prix	6/40	3/40	9/40	40/40
Prix (H.T.)	6 241€	8 976€	5 234 €	2 511 €
Note technique	48/60	29/60	50/60	16/60
TOTAL	54/100	32/100	59/100	56/100

Points forts
Entièrement conforme aux attentes du SyMOA
Pépinière locale
Prix raisonnable

M. ROCTON demande si une assurance de reprise des plantations est prévue. En effet, ce point est évoqué dans le Cahiers des Charges Techniques Particulières et l'entreprise s'engage à remplacer les plants pour assurer un taux de reprise satisfaisant.

**LOT 4 : « Aménagements »**

- Installation d'abreuvoirs et de clôtures, aménagement de points de franchissement
- Montants minimum = 40 000 € HT et maximum = 170 000 € HT par an
- Entreprise retenue : PROVERT SAS – Saint Hilaire le Châtel (61)

	DERVENN	CLEAN PAYSAGE	PROVERT	ESPACE
Note prix	26/40	15/40	39/40	40/40
Prix (H.T.)	231 138 €	299 358 €	189 240 €	186 174 €
Note technique	45/60	34/60	52/60	48/60
TOTAL	71/100	49/100	91/100	88/100

Points forts
Entièrement conforme aux attentes du SyMOA
Excellent mémoire technique
Importante expérience sur le territoire

M. GRANDSIRE demande qui décide des dates d'intervention. Amélie explique que c'est le SyMOA, en accord avec les exploitants, qui décide des périodes d'intervention, en fonction de la météo et des saisons, pour ne pas perturber l'exploitation des parcelles et les espèces.

Suite à cette présentation, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- attribue le marché par lot aux entreprises retenues précédemment
- précise que le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché
- indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Mme GUYOT demande quand vont commencer les travaux. Pierre précise que le marché sera notifié début juillet et que quelques aménagements seront possibles d'ici la fin du mois mais, les entreprises étant fermées en août, les travaux ne commenceront réellement qu'en septembre.

#### ❖ PRESENTATION DU CLASSEUR ET DES FICHES

Un classeur est distribué à tous les élus présents, il a pour objectif de regrouper les documents sur le SyMOA pour, par exemple, les transmettre à son suppléant. Une partie est réservée aux fiches élaborées par les techniciens pour aider à comprendre les missions et les activités du SyMOA.

Il est composé :

- Présentation et informations utiles sur le syndicat
- 4 parties :
  - Réunions (Convocations, comptes rendus, ...)
  - Rapports d'activité
  - Docs divers (Budgets, programmes de travaux, ...)
  - Fiches

→ Possibilité de le personnaliser (prises de notes, réunion de Bureau, ...)

Concernant les fiches, Virginie précise que 6 grands thèmes ont été choisis et seront déclinés en fiches présentées à chaque réunion de conseil.

✦ **Thème 1 : Faune et Flore**

✦ **Thème 2 : Travaux**

✦ **Thème 3 : Acteurs de l'eau**

✦ **Thème 4 : Territoire et hydrographie**

✦ **Thème 5 : Lois et réglementations**

✦ **Thème 6 : Dic'eau**

Les 3 premières fiches sont présentées :

1.1 La Loutre

5.1 Déclaration d'Intérêt Général

6.1 Ripisylve

Dans l'ensemble l'initiative de ce classeur est appréciée.

***Les délégués absents lors de cette réunion recevront leurs classeurs lors de la prochaine réunion ou peuvent venir le récupérer dans les locaux du SyMOA aux heures d'ouverture habituelles.***

#### ❖ BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Amélie fait un historique de la démarche d'Enquête publique relative à la Déclaration d'Intérêt Général du Programme Pluriannuel de travaux de restauration de l'Orne et ses affluents qui a eu lieu du 9 février au 13 mars 2015.

Il y a eu très peu de remarques mais beaucoup de visites. Aucune opposition au projet.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable assorti des conseils suivants :

- Comme la DCE le recommande, mettre l'accent sur l'information, la consultation et la participation du public. Termes à mettre en application à chaque étape des chantiers.
- Prévoir une visite annuelle des cours d'eau par un technicien accompagné d'un élu de la commune concernée pour dresser un constat d'entretien, ceci pour éviter toute dégradation excessive des installations mises en œuvre.

Il est précisé que l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général daté du 5 juin 2015 et reçu dans chaque commune n'est arrivé au SyMOA que le 16 juin 2015. Les travaux pourront commencer dès que le marché sera notifié.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Comme évoquée lors de chaque réunion, une sortie canoë-kayak est organisée. 2 dates sont proposées aux élus, 5 délégués sont intéressés le mercredi 24 juin et 3 le samedi 27 juin. Une balade d'environ 1h30 entre Mesnil Glaise et La Courbe est prévue.
- M. PITEL fait part aux délégués de la démission de M. MARTINEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président du syndicat. M. PICOT annonce également la démission de M. CORDIER. Les collectivités que représentaient ces 2 délégués devront de nouveau désigner titulaires et suppléants.
- M. ROCTON intervient pour signaler que 2 arbres sont dans le cours d'eau au niveau du Moulin de la Queurie à La Courbe.
- Enfin, il est rediscuté des communes et cours d'eau (notamment La Maire et l'Houay) qui auraient une place logique sur le territoire du SyMOA. La démarche est longue et avec la nouvelle compétence GEMAPI pas clairement définie, les décisions restent en attente.

---

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 21h35.